Filien, le service de téléassistance de l'ADMR

L'ADMR vous présente le service de téléassistance ADMR : Filien. Conçu pour favoriser le maintien à domicile des séniors et personnes en situation de handicap, il permet d'être **sécurisé chez soi 24h/7j**. Très facile à utiliser, il suffit d'appuyer sur le bouton d'appel de l'émetteur pour entrer en contact avec un opérateur du centre d'écoute Filien. Il apporte l'aide nécessaire en faisant intervenir les secours adaptés.

Téléassistance *Filien Mobilité*

La téléassistance Filien vous propose le matériel adapté à vos besoins et vos habitudes de vie, pour une sécurité à votre domicile et/ou dans vos déplacements pour les personnes mobiles. La téléassistance Filien est **mise en service à votre domicile directement par le Responsable installateur ADMR de votre secteur.** C'est un véritable atout de proximité qui vous garantit une intervention dans les meilleurs délais.

Personnalisez le service en fonction de vos besoins

Plusieurs adaptations sont disponibles :

- Le **détecteur de chute** qui déclenche automatiquement une alarme en cas de chute lourde suivie d'une perte de connaissance.
- L'**émetteur supplémentaire** pour le cohabitant.
- Etc.

N'hésitez pas à contacter l'ADMR de pour découvrir toutes les possibilités de personnalisation !

Exemple de boitier téléassistance avec détecteur de chute

Optez pour la téléassistance qui a du cœur

Depuis **plus de 30 ans**, la téléassistance Filien aide, accompagne et surtout rassure. A chaque appel d'un abonné, que ce soit pour **une urgence** (chute, malaise, agression…) **ou juste pour discuter**, ses opérateurs sont toujours là 24h/7j. Et, après chaque intervention d'un aidant ou des services de secours, les équipes Filien **s'assurent toujours que tout va bien.** L'empathie et la bienveillance exercée par Filien en font un service unique. D'ailleurs, plus de **99% de ses abonnés sont satisfaits** !

Les aides financières

Filien étant reconnu « service à la personne », l'abonné, qu'il soit imposable ou non, bénéficie d'un crédit d'impôt de 50 %.

Il est également possible de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale sur l'abonnement par la caisse de retraite ou le conseil départemental (APA, PCH,…).

Tarifs et renseignements :

Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon : 04.74.26.78.78